



SECTEUR FEMMES

**Aux syndicats nationaux
aux membres
du secteur femmes**

Convocation

Les Lilas le 7 avril 2015

Application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat
(autorisation spéciale d'absence – articles 12 et 13 du décret 82-447 du 28-05-1982)
Fonction Publique territoriale (ASA – articles 12 et 13 du décret n°85-397 du 3 avril 1985)
L'autorisation spéciale d'absence porte, outre la durée de la réunion statutaire elle-même,
sur les délais de route nécessaires pour s'y rendre.

Nom :

Prénom :

Cher-e Camarade,

Tu es invité-e à la réunion du secteur femmes de la FSU

**JEUDI 18 JUIN
De 9H30 à 16H30
au siège de la FSU
104 Rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
(métro Mairie des Lilas)**

A l'ordre du jour

- Préparation du congrès fédéral

Bien cordialement,

Le collectif d'animation
du secteur

